Réf. Farde e-Assemblées : 2727782

N° OJ : 115

Projet d'Arrêté - Conseil du 07/09/2026

Objet : Culture.- Asbl Maison du Spectacle la Bellone.- Subside d'investissement : 11.100,00 EUR.- Convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Considérant les besoins de l'asbl Maison du Spectacle la Bellone;

Considérant la nécessité de conclure une convention entre la Ville de Bruxelles et cette association pour fixer les conditions et modalités d'octroi et de liquidation d'un subside;

Vu les crédits prévus à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2026,

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrêté :

Article 1 : Octroyer un subside d'investissement de 11.100,00 EUR à l'article 76210/52252 du budget extraordinaire 2026 à l'attention de l'asbl Maison du Spectacle la Bellone pour l'acquisition d'équipement lumière pour la transition led de l'éclairage scénographique de la cour (n° de projet DH10-3-2024).

Article 2 : Les termes de la convention entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Maison du Spectacle la Bellone sont adoptés.

Annexes :

Convention Maison du Spectacle la Bellone FR/NL (Consultable au Secrétariat des Assemblées)